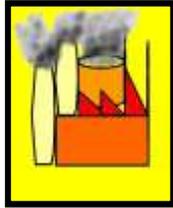


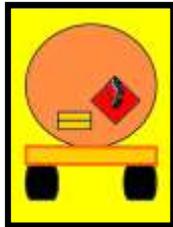
Les risques technologiques

Les risques technologiques à Montoire sont essentiellement liés aux activités industrielles et à l'exploitation de matières dangereuses. Leurs manifestations peuvent prendre la forme de fuites de produits toxiques, d'explosions, et d'inflammations. Aucun accident grave n'a encore été recensé.



➤ Activités industrielles :
Ex: Silos de stockage de céréales

➤ Activités passées (pollution des sols, usines à l'abandon...)



➤ Transports de matières dangereuses :
Ex : Canalisation (transport gaz HP, artère Ambloy-Montoire)
Ex : Passages de camions divers (citernes d'essence...)
Même si les risques d'un accident ou d'une explosion demeurent rares, ils ne sont pas à exclure.

Consignes lors d'une catastrophe :

En cas de fuite de gaz, d'accident de camions transportant des matières explosives (essence...) :



➤ N'utilisez aucune flamme, ni produit inflammable (allumettes, cigarettes, briquets, produits de ménage inflammables...)



➤ N'utilisez aucun téléphone



➤ Ne prenez pas votre voiture (sauf autorisation)



➤ Restez chez vous



➤ Bouchez toutes les arrivées d'air et couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir mouillé



➤ Ecoutez la radio (si danger loin de vous, si autorisé et avec des piles)

**Attendez les instructions des secours pour : évacuer, utiliser l'électricité, gaz...
sauf si le danger menace directement votre habitation ou votre vie, alors éloignez-vous en au plus vite.**

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
Document réduit

Les gestes à suivre

Montoire-sur-le-Loir



Document officiel édité par la mairie



A conserver

Informations

Le DICRIM, vise à informer la population sur les risques rencontrés par la commune : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » (loi du 22 juillet 1987, art. 21). L'arrêté préfectoral 2006-314-21 du 10 novembre 2006 liste les communes soumises à l'obligation de réaliser un DICRIM, parmi lesquelles figure Montoire. « La mise en œuvre du plan communal de sauvegarde (PCS) [...] relève de la responsabilité de chaque maire sur le territoire de sa commune » (décret 2005-1156, art.7). Le PCS « définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune », complétant les plans ORSEC nationaux et départementaux (décret 2005-1156, art.1). Par une délibération du 16 février 2009, le conseil municipal lance l'élaboration du PCS, avec l'aide d'EPLoire et d'un logiciel de gestion de crise indiquant les actions à engager en fonction d'un scénario de crue. En 2010, le PCS et le DICRIM ont été réalisés et validés.

Un point de vocabulaire :

aléa => possibilité de survenue d'un phénomène dangereux (tempête, explosion, éboulements...)

vulnérabilité => population ou activités menacées par l'aléa

risque => impacts d'un phénomène sur la population (destructions d'habitations, d'activités, décès...). C'est la conjonction de l'aléa et de la vulnérabilité humaine et matérielle qui fait apparaître le risque.

Montoire connaît quatre grands risques majeurs : l'inondation, les mouvements de terrains, la sécheresse et les risques technologiques. L'inondation est le phénomène qui touche la ville avec le plus d'impacts et occupe donc toute notre attention.

Dispositions communales de prévention des risques majeurs :

- ✓ Maîtriser l'urbanisme en respectant le PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation et le PLU : Plan local d'urbanisme, défini en fonction des risques, quartiers historiques, environnement...
- ✓ Commune membre du SIERAVL, syndicat chargé de la gestion du Loir
- ✓ Travaux sur le réseau pluvial et le réseau d'égouts pour éviter les submersions
- ✓ Surveillance et rappels aux propriétaires d'entretenir berges/barrages (le Loir étant du domaine privé)
- ✓ Surveillance des cavités
- ✓ Nettoyage du Loir
- ✓ PCS
- ✓ Moyens d'alerte

Sources principales :

Historiques

Archives municipales de Montoire (photos, conseils municipaux et journaux)

Archives départementales de Blois (photos)

Bibliothèque municipale de Vendôme (photos et coupures de journaux)

Témoignages de Marie du Bois et de l'abbé Brisset (XVII^e siècle)

Témoignages de victimes de crues; Crédits photographiques : collections privées anonymes

Scientifiques et techniques

Cartes des inondations fournies par EPLoire (Etablissement Public Loire d'Orléans, aide à la gestion de crise)

PPRI, PLU, DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs), Atlas des zones inondables du Loir dans le 41. <http://www.inondationsnappes.fr>; <http://www.inondationloire.fr>; <http://www.cartorisque.prim.net>; <http://www.interieur.gouv.fr>; <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr>; http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/guide_inondations.pdf

Contacts et liens utiles en cas de crise :

Secours et sécurité civile : Pompiers = 18 ou 112 (mobile); Gendarmerie = 17; Samu = 15

Radio locale : **Plus FM Vendôme 97.4**, radio départementale du Loir-et-Cher

Mairie : 02 54 85 00 29

Préfecture : 02 54 81 54 81 répondeur 24/24h

Météo : service Météo-France de Blois 32 50/ message sur répondeur renouvelé 3 fois/jour

www.vigicrues.gouv.fr : cotes relevées toutes les heures (sélectionnez Maine-Loire aval, puis Loir amont)

Service de Prévision des Crues Maine-Loire aval utilise le Système Cristal (traitement des données hydrologiques)

DICRIM version livret et DICRIM version longue sous forme électronique téléchargeables sur le site Internet : www.mairie-montoire.fr et consultables en mairie.

Réalisation des DICRIM et PCS : Mairie Montoire/Virginie Drien; Logos : utilisation libre de droit/création mairie

Les risques terrestres

Montoire est soumis à d'autres phénomènes naturels : les risques terrestres, dont les plus importants sont les glissements de terrains.

➤ Glissements et éboulements de terrains

Ce risque provient de l'instabilité des sols et des roches, coïncidant presque toujours avec les inondations et les tempêtes, le terrain étant fragilisé par les ruissellements d'eau et les coulées de boue; un risque aussi lié à la sécheresse. Notre région est particulièrement soumise aux retraits-gonflements d'argile. Arrêtés préfectoraux de catastrophes naturels : 1995, 1999 et 2001. Localisation : à la Pointe, zone du château, la Madeleine, le Tertre, Champigny, Fosse, Valleron et les coteaux de Saint-Quentin.

Ex : 1857, éboulements de roches à la Pointe

Ex : 1968, éboulements aux Rochettes

Ex : 1995, mouvements de terrain et affaissements, éboulements et chutes de pierres et de blocs, notamment à la Pointe.

Ex : 1999 et 2001, mouvements de terrain
=>Un risque aggravé pour la population du fait de la présence d'habitations troglodytiques.

Les mouvements de terrain sont aussi liés à l'existence de cavités souterraines, des trous ou de petites grottes présents dans le sol ou la roche. 500 cavités ont été recensées. Ces parties creuses constituent des risques réels pour la sécurité de la population puisqu'elles sont sources d'instabilités des sols : éboulements et formation de puits à la surface.



➤ Sécheresse



La sécheresse apparaît lorsque les précipitations (pluies ou neige) ont été faibles.

Elle se rencontre évidemment surtout en période estivale. Des mesures restrictives dans la gestion de l'eau s'imposent alors : arrêter d'arroser son jardin ou de laver sa voiture car il ne s'agit pas d'activités vitales, contrairement à l'approvisionnement en eau potable. **Ex** : 1896, 1976, et 2003

Consignes en cas d'éboulements:



Ne restez pas dans votre maison.

Ne retournez pas dedans.

Fuyez, ou si le danger est immédiat, cachez-vous sous une table ou un meuble lourd pour vous protéger des projectiles.



Appelez les secours et la mairie le plus vite possible.



=>Après la crise, évaluez les dégâts.

Vivre avec l'inondation

Dans le cas où vous n'auriez pas eu le temps d'évacuer ou dans l'attente des secours ou encore à la demande des autorités, contraints de rester chez-vous, appliquez les conseils et les consignes de sécurité suivants :



Pendant l'inondation :



➤ **Ne sortez pas de votre maison** (sauf si vous courez un danger immédiat ou pour des raisons médicales urgentes comme des vies en péril)

➤ **Ne restez pas dans votre voiture**, vous seriez prisonniers des eaux

➤ **Ne vous engagez pas dans une rue inondée sans autorisation**

➤ **Ne tirez pas d'eau, n'utilisez pas l'électricité, ni le gaz sauf autorisation**

➤ **N'appellez les secours qu'en cas d'extrême nécessité** : il ne faut pas encombrer les lignes téléphoniques. De même, ne contactez pas votre famille, sauf au début, pour la rassurer et lui indiquer le lieu où vous vous trouvez. Il faut préserver la batterie et les crédits téléphoniques pour d'éventuels problèmes.

➤ **Ecoutez régulièrement la radio pour suivre l'évolution de la crue**

➤ **Restez calmes**

➤ **Occupez-vous (livres, musique, jeux)**

➤ **Prenez des photos de l'inondation si vous le pouvez**



Après l'inondation :

➤ **Contactez rapidement vos assurances pour les indemnisations, et fournissez leur les preuves des dégâts avec à l'appui : photos, estimations des experts... Surtout, ne pas nettoyer, ni réparer avant l'avis de vos assurances; vous pourriez être lésés. Ensuite, faites les réparations nécessaires en anticipant les futures crues (ex : surélevez le sol, utilisez peinture et carrelage...).**

▪ **Une fois l'eau retirée**, ouvrez portes et fenêtres, prenez des photos des traces de la hauteur d'eau et des dégâts; désinfectez minutieusement toute l'habitation avec de l'eau de javel pour éliminer les bactéries.

▪ **Aérez pour assécher plus rapidement la maison**. Installez-vous dans votre logement qu'une fois celui-ci désinfecté.

▪ **Avant de boire l'eau**, assurez-vous auprès de la mairie qu'elle soit redevenue potable, et tirez-en au préalable de grandes quantités pour évacuer la saleté. Il faut environ trois semaines pour que l'humidité disparaisse de l'habitation.

▪ **Lorsque vous faites le ménage et les réparations**, portez des gants et des masques pour vous protéger des moisissures... Avant de chauffer ou d'utiliser des appareils, vérifiez que les prises soient sèches, et l'équipement en bon état... **Si votre habitation est trop endommagée, vous devrez vivre dans un logement alternatif.**

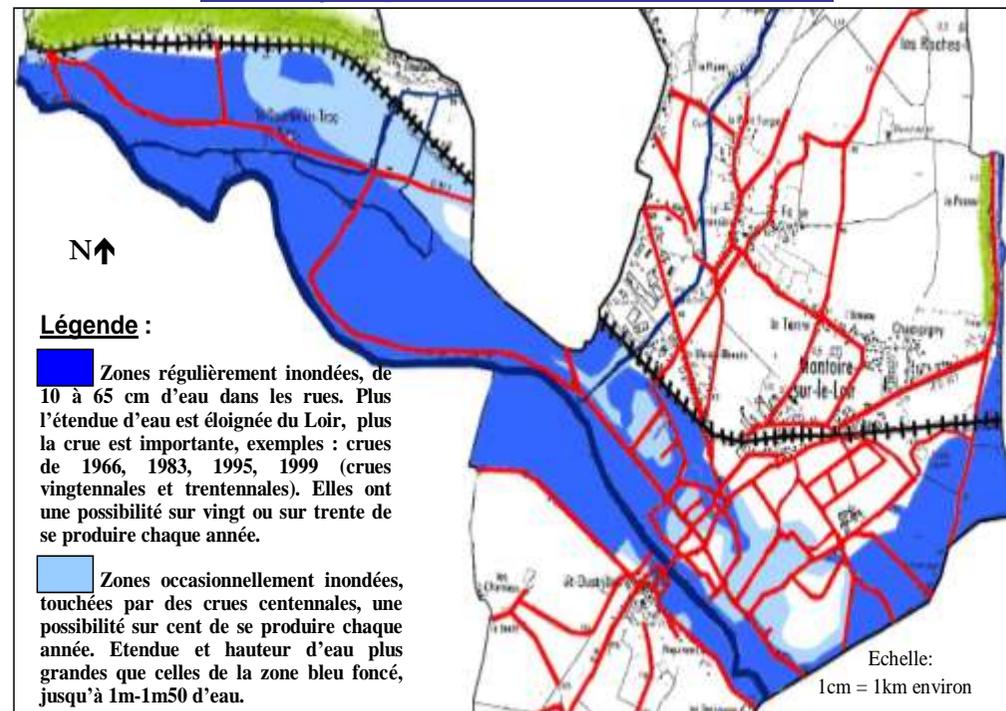


➤ **Ne téléphonez pas** aux pompiers, mairie ou gendarmerie sauf en cas de dangers ou d'urgence vitale. Il faut laisser les lignes téléphoniques libres pour les secours et les services municipaux et départementaux.

La liste de tous ces conseils n'est pas exhaustive, il appartient à chacun de compléter ces informations.

Les risques d'inondations

Carte conçue à partir des scénarii de crues d'EPLoire



Initialement, l'implantation de Montoire s'est réalisée sous le niveau du Loir. Des témoignages du Moyen-Age au XIX^e siècle décrivent la ville souvent submergée par les eaux. Depuis, les habitations, places et voies de communication, ont été surélevées de 80 cm dans le centre. Pour autant, Montoire subit toujours des inondations :

➤ **Fréquence des crues** : régulière, parfois tous les ans, entre décembre et avril, d'intensités variables, de faible à très forte

➤ **Causes** : pluies soutenues entre l'automne et le printemps + fonte des neiges

➤ **Conséquences, formation de crues** : les eaux du Loir et du ruisseau de Fargot s'élèvent, quittent le lit mineur. L'eau remonte également du sol par capillarité.

=> **L'inondation peut alors se produire** : une submersion de terrains

avoisinant les cours d'eau, envahissant chaussées et maisons, et menaçant les activités humaines.

➤ **Durée des inondations** : un jour ou une semaine et plus

Vigilance : à partir d'1m80 de hauteur d'eau du Loir à Montoire

Cote maximale atteinte : 2m70 en 1961. Lorsque le Loir atteint 1m70 au pont des Etats-Unis de Vendôme, dans les 24h ou plus, Montoire est inondé. Les personnes les plus anciennement installées à Montoire sont habituées à vivre avec les crues, ce n'est pas forcément le cas des nouveaux habitants. Face aux risques, chaque citoyen doit adopter un comportement responsable.

Quelques dates de crues:

1615 1665 1719 1820 1881 1966 1983 1999 2004
1651 1711 1792 1853 1961 1979 1995 2001

La commune a en charge la gestion des crues et des inondations.

En revanche, en cas de grave crise, le préfet prend la direction de toutes les opérations.

Des crues...

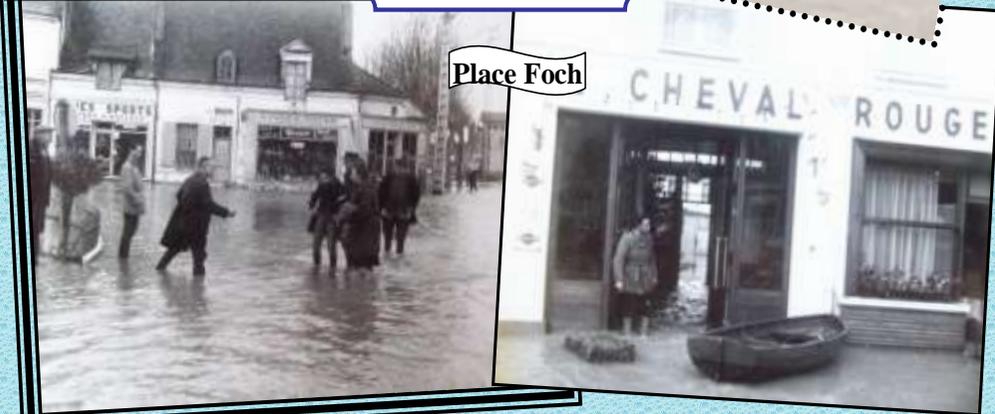


Saint-Oustrille



Les Reclusages

1961



Place Foch

UNE CRUE RESTÉE DANS LES MÉMOIRES

Alerte de crue

A l'annonce d'une vigilance de crue (1m80 à l'échelle de Montoire) :

Préparez l'évacuation :

Des évacuations anticipées bien avant l'inondation seront prévues pour des scénarii attendus similaires à 1983 (environ 2m60) et 1961 (2m70) ou plus.

1-Organisez votre évacuation (en fonction de la gravité de la crise annoncée)

▪Par vous-même :

Réfugiez-vous chez des proches situés en dehors de la zone inondable, et cela suffisamment tôt car les routes seront coupées à la circulation pour cause de submersion.

ou

▪Evacuation par les secours :

❖L'organisation de l'évacuation se fait en fonction de l'intensité de l'inondation attendue (carte : zones en bleu foncé demeurent prioritaires).

❖En cas de coupures obligatoires de chauffage (fioul, gaz, électricité), d'eau (pas d'utilisation des sanitaires, ni d'eau potable), conséquence : en cas de températures rigoureuses, des évacuations d'urgences devront s'appliquer.

❖Les inondations ont des incidences sur le fonctionnement des réseaux comme en 1995 (avec une hauteur d'eau de 2m55) : réseau d'égouts en pleine charge, et arrêt de la station d'épuration (risque à partir d'une hauteur de 2m40), fermeture également du pont de Saint-Oustrille. La sécurité civile peut décider de détruire le pont pour une hauteur d'eau trop importante afin de permettre à l'eau de s'écouler plus facilement (crue supérieure ou égale à 1961).

2-Mais dans tous les cas de figures, vous devez prendre les précautions suivantes et être prêts à évacuer :

Rappel

➤Emmenez votre kit d'évacuation qui vous permettra de redémarrer votre vie en cas de graves catastrophes.

➤Protégez un maximum d'affaires.
➤Vérifiez l'aménagement de votre refuge. Montez radio..., médicaments quotidiens à l'étage, rangez tous les produits dangereux dans des pièces hors d'eau, photos de famille, vaisselle...

➤Garez vos voitures, caravanes... dans un espace hors d'eau (parking...). Sauf si l'évacuation doit se faire par voitures. Dans 30 cm d'eau, certains véhicules flottent et ne peuvent rouler. Soyez attentifs aux consignes des autorités et au circuit d'évacuation.

➤Surélevez les meubles et les électroménagers à l'aide de parpaings. A l'intérieur comme à l'extérieur, rangez les objets dangereux susceptibles d'être projetés par le courant, amarrez les cuves... au sol pour éviter des contaminations toxiques...

➤Chargez les batteries et les crédits de vos portables, appareils photos, caméscopes...



➔Pensez à nous, animaux domestiques et d'élevage : Bien souvent, dans la précipitation beaucoup d'entre nous sont oubliés.

Au son de l'alerte confirmant une crue :



➤N'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à la garderie, les responsables s'occupent d'eux. Sauf autorisation.

➤N'utilisez pas votre voiture afin de laisser la libre circulation aux services techniques et de secours.

➤Constituez des stocks d'eau pour la vaisselle et les soins du corps.

➤Coupez l'eau, le gaz et l'électricité sur l'ordre des autorités.

➤Tenez-vous prêts à évacuer à tout moment. Que vous soyez amenés à quitter ou non votre maison, adoptez ces mesures :

•Fermez portes et fenêtres, bouchez les interstices avec de l'adhésif.

•Dressez des murs de parpaings et de sacs de sable à l'extérieur devant la maison et les portes.

Se préparer

En fonction du niveau d'eau, des évacuations seront organisées par les secours. Toutefois, selon les priorités d'évacuation ou si vous n'avez pu trouver un lieu d'accueil en dehors de la zone d'eau, à temps, vous serez amenés à survivre seuls chez-vous. Les inondations sont des épreuves traumatisantes physiquement et moralement, d'où l'intérêt de préparer un Plan familial de mise en sûreté (PFMS). Voici quelques consignes et conseils pour mieux faire face aux désagréments des crues. **Avant tout, contactez votre famille et vos amis afin de savoir s'ils pourraient vous accueillir plusieurs jours, voire deux ou trois semaines maximum dans les cas où la crue et ses dégâts seraient importants pour votre maison. Vérifiez qu'ils ne sont pas concernés par les inondations en consultant le PPRI.**

Avant la période des crues

Dès maintenant, réalisez quelques travaux de prévention : rehaussez le sol, utilisez peintures et carrelages résistant mieux à une inondation prolongée.

Préparer votre PFMS :

Constituez votre Kit

Matériel : radios à piles, bottes et cirés, bougies, allumettes et lampes torches, chiffons, trousse de secours, nécessaire ménage, papiers et seau hygiénique, moyens d'alerte, appareils photos et caméscopes, ordinateurs à l'abri...

Nourriture : boissons à longue conservation (eau/lait...), conserves sans cuisson, barres de céréales, biscuits, **car vous ne pourrez pas utiliser vos appareils de cuisson.**

Documents importants : Papiers d'identité, de santé, garanties, banques-assurances, diplômes... **prêts à être emmenés le jour de la crise; vérifiez les clauses de vos contrats habitations et voitures** face aux dommages (aucune indemnisation avec une responsabilité civile).

Préparez votre refuge : Consultez le PPRI (mairie) pour connaître la hauteur d'eau maximale pouvant menacer votre maison et ajoutez 30 cm de sécurité. Vérifiez que vous possédez une zone hors d'eau (combles, étage, grenier) aménageable en espace de survie suivant ces critères : accessibilité à l'intérieur et à l'extérieur, grandes ouvertures, superficie de la pièce pour l'oxygène, scellez un anneau sur le mur extérieur pour amarrer la barque des secours. Equipiez de meubles, couchages (matelas, couvertures, draps, duvets...), vêtements chauds, caméscopes..., vaisselle, litière, papiers et nourriture pour animaux, jeux de société, livres... + Kit PFMS. **Concevez ce refuge comme un lieu de vie provisoire y compris pour votre retour, car votre logement risque de ne pas être habitable immédiatement.**

Reconnaître l'alerte :

Plusieurs moyens seront utilisés simultanément

Sirène des pompiers : La sirène émet trois signaux d'1 minute, séparés par un silence de 5 secondes. La fin de l'alerte est indiquée par un signal continu de 30 secondes.

Sirène de de la salle des fêtes

Véhicule du policier municipal avec un mégaphone diffusant un message d'alerte, le degré d'alerte, l'ordre d'évacuation éventuel et les consignes de sécurité

Radio locale : Plus FM Vendôme 97.4. Ecoutez régulièrement les bulletins.

Répondeur de la mairie avec un message d'alerte et des consignes défilant en boucle

Panneau lumineux place Clemenceau : diffusion du message d'alerte et des consignes
Lieux de rassemblement pour l'évacuation : arrêt de bus place Clemenceau, place Foch, gare, gymnase Ferry, groupe Pasteur et autres. En fonction du niveau d'alerte annoncé, l'obligation d'évacuation vers l'un de ces points se fera à pied ou en voiture ou par les secours : vos noms, nombre de personnes et votre lieu d'accueil seront relevés. **Efficacité et gain de temps pour les secours. L'un des meilleurs moyens de se préparer est de simuler chez vous un état d'alerte inondation.**

1966



Saint-Quentin

1979

Boulevard des Alliés, fort courant



Rue Lemoine

1995



Rue de l'Abattoir

2001



Rue du Docteur Gamard

1999

St-Quentin



Avenue de la Libération

Montoire 1983



Vues du ciel

Saint-Quentin 1979



Lorsque la D 917 reliant Saint-Quentin à Montoire est inondée, les fossés ne sont plus apparents, circuler devient dangereux, c'est pourquoi elle est systématiquement fermée (dès 2m20 d'eau à l'échelle de Montoire).

Gestion de la crise prévue par le PCS

